



La SNGRPC présente...

Le Défi du Lion

3 jours de régates
Solos / doubles
Du 29 au 31 oct 2016



Détails et programme sur WWW.SNGRPC.COM

Le défi du Lion

Du 29 au 31 octobre 2016
Régate en SOLO ou DOUBLE
organisée par la SNGRPC

ORGANISATION

LE DEFI DU LION est une régates organisée par la Société Nautique du Grau du Roi - Port Camargue dont l'objectif est de faire courir des bateaux menés en Solo et Double.

Pour départager les concurrents, de nombreuses courses seront alors organisées: du parcours banane au grand côtier de 50MN, il va falloir être polyvalent pour remporter le défi !

Au delà de l'aspect sportif, c'est surtout une régates qui se veut conviviale, ouverte à tous, des plus aux moins aguerris.

A travers l'organisation des soirées à terre, la Société Nautique met en place un cadre favorisant rencontres, échanges et partages entre les coureurs.

Cet évènement est sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
- 1.2 Les règles de course de la Classe HN
- 1.3 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.
- 1.4 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux d'une longueur minimum de 6,25 M.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur www.sngrpc.com ou en contactant secrétariat de la SNGRPC 3 jours avant la date de la régates. L'inscription définitive se fait par signature du formulaire lors de la confirmation de l'inscription. Le règlement s'effectue lors de cette signature.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : - les licences FF Voile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs (à défaut du cachet médical, un certificat médical valide pourra être fourni). - l'autorisation de port de publicité - le certificat de jauge HN valide.

3.4 Chaque bateau devra être en mesure d'enregistrer sa trace GPS et de la fournir à l'organisation en cas de demande.

3.5 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Inscription : 70€ / bateau.

Les droits comprennent le stationnement des bateaux la participation aux régates et les apéritifs.

Repas : 10 € / repas / personne.

PROGRAMME PREVISIONNEL

VENDREDI 28 OCTOBRE

Accueil des concurrents, contrôle de jauge et sécurité.

SAMEDI 29 OCTOBRE

8h30 : Accueil des retardataires, contrôle de jauge et sécurité. Petit déjeuner offert.

9h30 : Briefing, émargements

11h mise à disposition.

Parcours côtier 25 MN environ ou bananes ou deux côtiers.

19h30 : Résultats, apéritif de bienvenu suivi d'une soirée grillades.

DIMANCHE 30 OCTOBRE

9h00 : Briefing, émargements, petit déjeuner offert.

10h30 : Mise à disposition

Parcours « le grand côtier » 50 MN environ.

Un plat chaud sera offert au fur et à mesure des arrivées.

LUNDI 31 OCTOBRE

9h00 : Briefing, émargements, petit déjeuner offert.

10h30 : Mise à disposition

Petits parcours côtiers ou/et bananes.

18h30 : Proclamation des résultats.

Nb : l'ordre des courses pourra être revu selon les conditions météorologiques rencontrées.

6. JAUGE ET CONTROLE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront les vendredi et samedis à la confirmation des inscriptions. Des contrôles peuvent être organisés sur l'eau pendant l'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8 PARCOURS

Pour les habitables, les parcours sont de type : construits ou côtiers.

9 SYSTEME DE PENALITE

9.1 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

10.1 Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points a minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points.

10.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.

10.3 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10.4 Groupes :

Au delà de 4 bateaux similaires, « un groupe de classe » pourra être constitué.

11 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 PRIX

Des prix pourront être distribués par l'organisation.

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 €, ou son équivalent, pour l'épreuve.